



## Wafa IMA ASSISTANCE CONTINUE À VOUS SERVIR 24h/7j VIA VOTRE NUMÉRO DÉDIÉ

☎ 05 29 075 088

Pour un meilleur accompagnement de vos collaborateurs, Wafa IMA Assistance met en place pour vous une organisation spécifique :

### UNE ÉQUIPE DE CHARGÉS D'ASSISTANCE

Wafa IMA Assistance vous dédie ses 6 meilleurs chargés d'assistance repartis selon le planning quotidien suivant :

- 7h30 à 15h30 : 2 charges d'assistance
- 15h30 à 22h30 : 2 charges d'assistance
- 22h30 à 07h30 : 2 charges d'assistance

### DES VACATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Wafa IMA Assistance vous consacre 2 vacations par jour comme suit :

- 1 médecin de 8h30 à 17h30
- 1 médecin de 17h30 à 8h30



### NOUVEAUX SERVICES OFFERTS

#### 1. TÉLÉCONSULTATION

Mise en place d'un **service de téléconsultation** (consultation médicale à distance) sans ordonnance médicale avec la recommandation de trois praticiens au besoin. La téléconsultation se fera via audioconférence ou visioconférence.

#### 2. LIVRAISON DE MÉDICAMENTS À DOMICILE

En cas de besoin, Wafa IMA Assistance met l'assuré en relation avec un prestataire qui se chargera de lui livrer les médicaments souhaités jusqu'à son domicile.

#### 3. MISE EN RELATION AVEC LE SERVICE 141

Si l'appelant présente des symptômes du Covid-19, Wafa IMA Assistance le met en relation avec le service 141.

### RAPPEL DES SERVICES EXISTANTS

#### INFORMATION MÉDICALE

Informations utiles : Pharmacie de garde, informations sur les cliniques et les spécialités qu'elles couvrent, demande de praticiens...

#### RÉGULATION MÉDICALE

En cas de nécessité d'un transport sanitaire, nos médecins régulateurs décident du moyen de transport à mettre en œuvre au vu du diagnostic (ambulance simple, ambulance avec infirmier, ambulance avec médecin...). Nos prestataires sont rigoureusement briefés sur les mesures d'hygiène et de propreté à respecter (gants, masques, propreté des moyens de transport...)

#### ENVOI DE MÉDECIN À DOMICILE

À la demande de la personne assurée, un médecin rompu aux soins d'urgences se déplace à son chevet pour lui prodiguer les soins nécessaires. Toutefois, pour réduire tout risque de contamination, cette prestation n'est mise en place qu'en cas de nécessité.

L'ensemble de vos droits contractuels demeurent bien évidemment valables.